

Question sur les honoraires d'avocat

Par lefort, le 10/10/2009 à 16:04

Bonjour,

je viens de recevoir une facture pour les honoraires d' avocat alors qu' aucun devis ni accord n' a été conclu, je ne peut pas bénéficié de l' aide juridictionnelle, ai-je droit à une autre aide ou une de mes assurances peut-elle couvrir la facture ou une partie de mes frais d' avocat?